



**L'entreprise publique de télécommunication attend un paiement de 26 milliards de FCFA au titre de la dette de l'État du Cameroun pour l'exercice 2017.**

Selon une note du ministère des Finances, ces 26,15 milliards représentent le solde des dettes réciproques État du Cameroun-Camtel pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017. L'échéancier de paiement dudit solde est échelonné du 31 octobre au 31 décembre 2020. On ignore si l'État a respecté ses engagements.

Paru en septembre 2019, le rapport du Comité technique de réhabilitation (CTR) des entreprises du secteur public et parapublic, qui révèle l'information, est muet sur le sujet. Le 4e opérateur de téléphonie mobile pourrait encore bénéficier de paiements supplémentaires, car, indique la direction générale du Budget, l'entreprise estime à 45,9 milliards de FCFA le montant de la consommation des administrations publiques au titre de l'exercice 2018.

À la demande de l'opérateur public des télécoms au Cameroun, le Minfi a autorisé le traitement des dites consommations pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018 au sein d'un comité ad hoc. En attendant de connaître les résultats de ce traitement de dettes, l'analyse par segment indique que les ventes réalisées sur l'administration publique représentent 45% du chiffre d'affaires de Camtel. Elles sont suivies par le segment opérateur du secteur télécoms.